



Réunion des États parties

Distr. générale
17 mars 2022
Français
Original : anglais

Trente-deuxième réunion

New York, 13-17 juin 2022

Point 13 de l'ordre du jour provisoire*

Élection de vingt et un membres de la Commission des limites du plateau continental

Élection des membres de la Commission des limites du plateau continental : liste des candidates et candidats proposés par les États parties

Note du Secrétaire général

1. Aux termes du paragraphe 1 de l'article 2 de l'annexe II de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, la Commission des limites du plateau continental comprend 21 membres, experts en matière de géologie, de géophysique ou d'hydrographie, élus par les États parties à la Convention parmi leurs ressortissants, compte dûment tenu de la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable, ces membres exerçant leurs fonctions à titre individuel.
2. Dans une note datée du 15 décembre 2021, le Secrétaire général a invité les États parties à lui proposer des candidates et candidats.
3. Au 15 mars 2022, date limite fixée pour le dépôt des candidatures, le Secrétaire général avait reçu 25 propositions. Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 2 de l'annexe II de la Convention, la liste des candidates et candidats, présentée dans l'ordre alphabétique des noms de famille, figure en annexe de la présente note. On y trouvera mentionnés la nationalité de chaque candidat(e) ainsi que les États ayant soumis les candidatures. Conformément à la demande formulée à la vingt-sixième Réunion des États parties, il y est également précisé si les États en question se sont engagés à prendre en charge les dépenses encourues par leurs candidates et candidats, comme le prévoit le paragraphe 5 de l'article 2 de l'annexe II de la Convention (voir [SPLOS/303](#), par. 79).
4. Les notices biographiques des candidates et candidats seront distribuées sous la cote [SPLOS/32/10](#).
5. L'élection aura lieu à la trente-deuxième Réunion des États parties, du 13 au 17 juin 2022, selon la procédure décrite dans le document publié sous la cote [SPLOS/32/8](#).



Annexe

Liste des candidates et candidats

Nom et nationalité	État(s) ayant soumis la candidature	Prise en charge des dépenses encourues par le (la) candidat(e), conformément aux dispositions du paragraphe 5 de l'article 2 de l'annexe II de la Convention ^a
Apaalse, Lawrence Asangongo (Ghana)	Ghana	✓
Brekke, Harald (Norvège)	Norvège	✓
Carandang, Efren Perez (Philippines)	Philippines	✓
Damrat, Mateusz (Pologne)	Pologne	✓
Dos Santos de Campos, Aldino Manuel (Portugal)	Portugal	✓
Garcez Faria, Antonio Fernando (Brésil)	Brésil	✓
Giao, Pham Huy (Viet Nam)	Viet Nam	✓
Glumov, Ivan F. (Fédération de Russie)	Fédération de Russie	✓
Han, Hyun-Chul (République de Corée)	République de Corée	✓
Inniss, Helena (Trinité-et-Tobago)	Trinité-et-Tobago	✓
Khalid, Muhammad (Pakistan)	Pakistan	✓
Loukili, Miloud (Maroc)	Maroc	✓
Madon, Mazlan bin (Malaisie)	Malaisie	✓
Mahanjane, Estevão Stefane (Mozambique)	Mozambique	✓
Moreira, Domingos de Carvalho Viana (Angola)	Angola	✓
Mosher, David Cole (Canada)	Australie, Canada, Nouvelle-Zélande	✓ (Canada)
Njuguna, Simon (Kenya)	Kenya	✓
Randriamiarantsoa, Tolojanahary (Madagascar)	Madagascar	✓
Roest, Walter R. (Pays-Bas)	France	✓
Sivaramakrishnan, Rajan (Inde)	Inde	✓
Taiar, Azzedine (Algérie)	Algérie	✓
Tang, Yong (Chine)	Chine	✓
Troisi, Ariel Hernán (Argentine)	Argentine	✓
Yamazaki, Toshitsugu (Japon)	Japon	✓
Yáñez Carrizo, Gonzalo Alejandro (Chili)	Chili	✓

^a Voir [SPLOS/303](#), par. 79.